

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE  
L'HÔTEL DE VILLE, LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2011, À 20 H.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 18 janvier 2011
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 5.1 Opposition – Taxe sur l'immatriculation et le stationnement
  - 5.2 Autorisation de signature – Vente du lot no 2 598 594
  - 5.3 Embauche – Préposés aux travaux publics surnuméraires – Services techniques
  - 5.4 Embauche de la responsable des camps de jour – Année 2011
  - 5.5 Engagement de la Ville – Mandat Consultants enviroconseil inc. – S.E.C.T.- Eau
  - 5.6 Autorisation à la firme BPR Infrastructures inc. – Projet de construction de la nouvelle rue – Secteur de la carrière DJL Carignan
- 6. FINANCES**
  - 6.1 Déboursés du mois de janvier 2011
  - 6.2 Renonciation sur le financement non utilisé au fonds de roulement au 31 décembre 2010 et fermeture du projet financé par autres fonds – Projet 10-05
  - 6.3 Renonciation sur le financement non utilisé au fonds de roulement au 31 décembre 2010 et fermeture du projet financé par autres fonds – Projet 10-02
  - 6.4 Fermeture du projet no 04-07 – Havre du Golf Riviera
  - 6.5 Renouvellement de contrat et remplacement – Appareils cellulaires
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
  - 7.1 Certificat de paiement – Acceptation provisoire – Infrastructures secteur Centre
  - 7.2 Autorisation – Engagement de crédit – Achats divers
- 8. URBANISME**
  - 8.1 Désignation de noms de rues – Collectrice située entre les secteurs Bouthillier/Lareau et la carrière DJL Carignan
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

- 10.1 Invitation – Gala des Grands chefs – Société canadienne du cancer
- 10.2 Demande d'aide financière – Agendas d'Arts – Plumes et Pinceaux

## **11. ENVIRONNEMENT**

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

## **13. RÉGLEMENTATION**

- 13.1 Adoption – Règlement no 310-13  
Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan
- 13.2 Adoption – Règlement no 434-U  
Règlement concernant les nuisances sur le territoire de Carignan
- 13.3 Adoption – Projet de règlement no 373-1  
Règlement modifiant le règlement no 373 relatif au traitement des élus municipaux

## **14. INFORMATIONS**

## **15. DIVERS**

- 15.1 Résolution de contrôle intérimaire – Zone H03
- 15.2 Approbation des travaux – Taxe sur l'essence et contribution du Québec
- 15.3 Assises annuelles 2011 – UMQ

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

M<sup>me</sup> Louise Lavigne, mairesse

M<sup>mes</sup> Elena Sanchez, conseillère  
Louise Bisailon Marcil, conseillère  
Marguerite Roussel, conseillère  
Hélène Hayeur Car, conseillère

M. René Fournier, conseiller

Absence motivée

M. Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

**11-02-32**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le sujet suivant :

15.4 Résolution – Journée mondiale des zones humides

## **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**11-02-33**

### **4.1 Séance ordinaire du 18 janvier 2011**

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2011.

## **5. DIRECTION GÉNÉRALE**

**11-02-34**

### **5.1 Opposition – Taxe sur l'immatriculation et le stationnement**

CONSIDÉRANT la résolution no CM10 0855 de la Ville de Montréal concernant l'instauration d'une taxe sur l'immatriculation et le stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal en 2011;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan trouve inacceptable les représentations faites par la Ville de Montréal à l'effet qu'une taxe sur l'immatriculation et les stationnements soit imposée aux contribuables des municipalités comprises sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont la Ville de Carignan, pour le transport en commun, soit plus spécifiquement pour le financement d'infrastructures qui ne bénéficieront qu'aux résidents de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'il est tout à fait inéquitable que les citoyens de Carignan soient taxés pour un service ou des équipements utilisés par une minorité d'entre eux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan s'oppose à la demande formulée par la Ville de Montréal au gouvernement du Québec, d'instaurer une taxe sur les véhicules immatriculés et stationnements sur l'ensemble des municipalités comprises sur le territoire de la CMM;

QUE le conseil municipal de Carignan demande au Premier ministre du Québec de mettre fin immédiatement à cette saga mise en œuvre par la Ville de Montréal, qui vise à taxer les municipalités comprises sur le territoire de la CMM alors qu'elles ne bénéficient pas toujours des services et des équipements pour lesquelles elles sont taxées, et d'exiger plutôt de la Ville de Montréal qu'elle revoie sa philosophie de gestion et de gratuité de ses services;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités comprises sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'à monsieur Sam Hamad, ministre des Transports, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et monsieur Raymond Bachand, ministre des Finances et responsable de la grande région de Montréal.

## **5.2 Autorisation de signature – Vente du lot no 2 598 594**

**11-02-35**

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente du lot no 2 598 594 à intervenir.

## **5.3 Embauche – Préposés aux travaux publics surnuméraires – Services techniques**

**11-02-36**

CONSIDÉRANT les recommandations conjointes du directeur des services techniques et du contremaître parcs et travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Éric St-Pierre comme employé surnuméraire au poste de préposé aux travaux publics pour l'année 2011;

D'EMBAUCHER monsieur Yannick Duchesne comme employé surnuméraire au poste de préposé aux travaux publics pour l'année 2011;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-181.

**5.4 Embauche de la responsable des camps de jour – Année 2011**

**11-02-37**

CONSIDÉRANT les recommandations conjointes du directeur général et de la responsable des camps de jour de l'an dernier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Julie Paradis à titre de responsable des camps de jour pour la saison estivale 2011;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-151.

**5.5 Engagement de la Ville – Mandat Consultants enviroconseil – S.E.C.T.-Eau**

**11-02-38**

CONSIDÉRANT la résolution no 10-11-365 engageant la Ville à défrayer une partie des coûts du mandat d'actuaire;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de réaliser ledit mandat;

CONSIDÉRANT la volonté maintenue des municipalités membres de la S.E.C.T.-Eau d'approfondir le dossier de mise à niveau et d'agrandissement de son usine;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Consultants enviroconseil inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan s'engage à défrayer sa partie des coûts du mandat de la S.E.C.T.-Eau à être octroyé à la firme Consultants enviroconseil inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-41210-956 sous réserve d'un transfert provenant des surplus non affectés.

**5.6 Autorisation à la firme BPR Infrastructures inc. –  
Projet de construction de la nouvelle rue – Secteur  
de la Carrière DJL Carignan**

**11-02-39**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle rue dans le secteur de la carrière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la firme BPR Infrastructures inc. à signer tout document nécessaire à une demande d'autorisation, à être présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de réaliser le projet de construction des conduites de distribution d'eau, d'égout sanitaire et pluviaux de la nouvelle rue dans le secteur de la Carrière DJL Carignan;

QUE la Ville de Carignan s'engage, lorsque les travaux seront achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet selon l'autorisation accordée par le MDDEP.

**6. FINANCES**

**6.1 Déboursés du mois de janvier 2011**

**11-02-40**

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de janvier pour un montant de 78 227,32 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de janvier, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 585 103,19 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

**6.2 Renonciation sur le financement non utilisé au fonds de roulement au 31 décembre 2010 et fermeture du projet financé par autres fonds – Projet 10-05**

**11-02-41**

CONSIDÉRANT les résolutions nos 10-02-50 et 10-09-296 décrétant des dépenses d'immobilisation pour le projet d'acquisition d'un logiciel pour la gestion documentaire;

CONSIDÉRANT le projet 10-05 financé par les revenus de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que cette dépense une fois effectuée, s'avère inférieure au montant du financement approuvé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement le montant non dépensé totalisant une somme de 9 976,24 \$;

D'AMENDER les résolutions nos 10-02-50 et 10-09-296 de façon à ce que le montant faisant l'objet de la renonciation soit déduit des remboursements annuels les plus éloignés, du fonds d'administration au fonds de roulement.

**6.3 Renonciation sur le financement non utilisé au fonds de roulement au 31 décembre 2010 et fermeture du projet financé par autres fonds – Projet 10-02**

**11-02-42**

CONSIDÉRANT la résolution no 10-02-50 décrétant des dépenses d'immobilisation pour le projet de réfection de la toiture de la mairie;

CONSIDÉRANT le projet 10-02 financé par les revenus de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que cette dépense une fois effectuée, s'avère inférieure au montant du financement approuvé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement le montant non dépensé totalisant une somme de 12 910,75 \$;

D'AMENDER la résolution no 10-02-50 de façon à ce que le montant faisant l'objet de la renonciation soit déduit des remboursements annuels les plus éloignés, du fonds d'administration au fonds de roulement

**6.4 Fermeture du projet no 04-07 – Havre du Golf Riviera**

**11-02-43**

CONSIDÉRANT que le projet no 04-07 - Havre sur le golf Riviera est toujours inscrit aux livres de la Ville à titre de projet en cours depuis 2006;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la fermeture du projet no 04-07 en payant les honoraires de 7 332,85 \$ au fournisseur BPR – Enviraqua inc. à même le solde de contribution du promoteur d'un montant de 9 300,43 \$.

#### **6.5 Renouvellement de contrat et remplacement – Appareils cellulaires**

**11-02-44**

CONSIDÉRANT que le forfait des deux cellulaires de type Blackberry arrive à échéance en juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'opportunité de renouveler le forfait par anticipation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le renouvellement du contrat pour une période de 3 ans des appareils cellulaires de la mairesse et du directeur général;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-11000-331 et 02-13040-331.

### **7. SERVICES TECHNIQUES**

#### **7.1 Certificat de paiement – Acceptation provisoire – Infrastructures secteur Centre**

**11-02-45**

CONSIDÉRANT la résolution no 10-04-131 octroyant le mandat de construction des infrastructures pour le secteur Centre à la firme Les Constructions Bricon Itée;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 626 770,28 \$ à la firme Les Constructions Bricon Itée;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au règlement 419-E.



**11-02-46**                      **7.2    Autorisation – Engagement de crédit – Achats divers**

CONSIDÉRANT que suite aux recherches de prix pour achat divers en quincaillerie et matériaux de construction effectuées auprès des fournisseurs, il est requis d'autoriser l'engagement de crédit afin de procéder auxdits achats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'engagement de crédit au montant de 16 000 \$ pour des achats divers en quincaillerie et matériaux de construction.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-32000-531, 02-32200-531, 02-70120-522, 02-13000-522, 02-31000-522, 02-31000-643, 02-70130-522, 02-70150-529, 02-41200-529, 02-41300-529, 02-41400-521, 02-41500-529, 02-41500-521.

**8.        URBANISME**

**8.1    Désignation de noms de rues – Collectrice située entre les secteurs Bouthillier/Lareau et la carrière DJL Carignan**

**11-02-47**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la nomination de nouvelles voies de circulation reliant l'entrée du secteur des rues Lareau et Bouthillier et celui de la carrière DJL Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE désigner « chemin de la Carrière » la rue située sur le lot no 4 691 272 projeté et « boulevard Désourdy » celle située sur le lot no 4 660 115 projeté.

**9.        SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10.      FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

**10.1    Invitation – Gala des Grands Chefs – Société canadienne du cancer**

**11-02-48**

CONSIDÉRANT l'invitation par la Société canadienne du cancer à la deuxième édition du Gala des Grands Chefs qui se tiendra à Rougemont le 29 avril prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE la mairesse Louise Lavigne au Gala des Grands Chefs au montant de 175 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

**10.2 Demande d'aide financière – Agendas d'Arts – Plumes et Pinceaux**

**11-02-49**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme à but non lucratif Les Publications Plumes et Pinceaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme à but non lucratif Les Publications Plumes et Pinceaux une aide financière d'un montant de 500 \$ dans le cadre de sa préparation des agendas d'Arts Plumes et Pinceaux 2012;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

**11. ENVIRONNEMENT**

**12. LOISIRS ET CULTURE**

**13. RÉGLEMENTATION**

**13.1 Adoption – Règlement no 310-13**

Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

**11-02-50**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 310-13 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 310-13 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

### **13.2 Adoption – Règlement no 434-U**

**Règlement concernant les nuisances sur le territoire de Carignan**

**11-02-51**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 434-U concernant les nuisances sur le territoire de Carignan, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 434-U concernant les nuisances sur le territoire de Carignan.

### **13.3 Adoption – Projet de règlement no 373-1**

**Règlement modifiant le règlement no 373 relatif au traitement des élus municipaux**

**11-02-52**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no 373-1 modifiant le règlement no 373 relatif au traitement des élus municipaux, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 373-1 modifiant le règlement no 373 relatif au traitement des élus municipaux.

## **14. INFORMATIONS**

## **15. DIVERS**

### **15.1 Résolution de contrôle intérimaire – Zone H03**

**11-02-53**

CONSIDÉRANT que suite aux relevés topographiques effectués sur une partie du centre de l'île Goyer, il appert que les zones inondables couvrent une superficie plus importante que celles répertoriées sur les cartes des zones inondables du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs appliquées par la municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'intégrer ces nouvelles données à l'intérieur de sa réglementation d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

QU'il soit interdit toutes nouvelles utilisations du sol, nouvelles constructions, demandes d'opérations cadastrales et morcellements de lot par aliénation à l'intérieur de la zone H03, identifiée au plan de zonage en vigueur.

## **15.2 Approbation des travaux – Taxe sur l'essence et contribution du Québec**

**11-02-54**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**11-02-55**

### **15.3 Assises annuelles 2011 – UMQ**

CONSIDÉRANT les assises annuelles 2011 de l'Union des municipalités du Québec se tenant du 5 au 7 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE la mairesse Louise Lavigne et les conseillères Elena Sanchez et Hélène Hayeur Car aux assises annuelles 2011;

DE rembourser tous les frais afférents à cet événement;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-454.

**11-02-56**

### **15.4 Résolution – Journée mondiale des zones humides**

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE souligner la Journée mondiale des zones humides.

**11-02-57**

### **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisillon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 12.

---

Rémi Raymond  
Greffier

---

Louise Lavigne  
Mairesse